

La Lettre de Michel HILAIRE

Conseiller Général du canton de Saint Macaire
Suppléante : Valérie BORTOT

Mai 2011

Fusion à marche forcée : inacceptable !

C'est une véritable fusion à marche forcée des Communautés de Communes qui nous est imposée aujourd'hui par le Préfet.

En effet les conseils municipaux viennent de recevoir les propositions du Préfet pour la recomposition de la carte communale et intercommunale.

Ces propositions constituent un volet important de la réforme territoriale qui a suscité une large opposition des élus, particulièrement des élus communistes et socialistes, et même au-delà, puisque cette loi n'a été adoptée que par 4 voix de majorité au Sénat soit 175 sénateurs qui ont voté la loi. Rappel : le Sénat est composé de 341 sénateurs dont 184 sont affiliés à la majorité UMP.

Les propositions faites par le Préfet, qui dispose selon les mots de l'Association des Maires de France, «d'un pouvoir exorbitant», font la démonstration de la nocivité de cette loi et du projet de société qu'elle construit.

Pour mieux comprendre, voici donc quelques explications, quelques exemples et surtout beaucoup de questions pour nos communes et notre Communauté de Communes.

1. Le projet du préfet propose ni plus ni moins que notre Communauté de Communes soit regroupée avec celle de Langon dès l'année prochaine, les communes devant se prononcer sur le **principe d'ici trois mois**.
2. Cette fusion risque ainsi de se réaliser en un temps record sans que les élus et les habitants connaissent les conséquences et sans débat réel !
3. Voici par exemple **trois questions auxquels les élus de nos communes et de l'intercommunalité risquent de ne pas avoir de réponse avant de donner leur avis** :

■ Quelles sont les conséquences financières d'une telle décision ?

Sachez que les dotations du nouveau groupement seront différentes mécaniquement car elles seront calculées sur de nouvelles bases et pourront entraîner de profonds changements dans les ressources des communautés. Cela entraînera également une modification des dotations communales et donc des impôts communaux payés par les habitants.

Les élus de gauche comme de droite de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) ont refusé de voter le Schéma car ils ne possédaient pas ces données. Enfin, alors que nous avons étudié en long et en large les projections pour le passage en Taxe Professionnelle Unique de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens, quelle municipalité peut aujourd'hui voter la fusion (disparition) de cette communauté sans savoir les conséquences financières, juridiques et humaines pour la commune et ses habitants ?

■ Que se passera-t-il pour le personnel et les locaux ?

Ces regroupements ayant pour but de « simplifier », de « renforcer la compétitivité des territoires » dans le cadre de la RGPP « Révision Générale des Politiques Publiques » (voir préambule du projet), tout laisse à penser que nous devons faire «des économies d'échelle», « éviter les doublons » en fusionnant également le personnel et des locaux, c'est ce que souhaite ouvertement le préfet pour participer à la réduction du déficit public !

■ Quelles conséquences sur les compétences et les services de chaque Communauté ?

Devra-t-on de manière obligatoire les «harmoniser», les «unifier» ? nos centres de loisirs par exemple, devront-ils être gérés de la même manière, avec une direction unique ? où se trouvera le centre de décision et le siège de la nouvelle Communauté ? ne risque-t-on pas de perdre en proximité et surtout en transparence ? que se passera-t-il pour le faucardage que nous réalisons seuls, pour la voirie que nous envisageons de réaliser ensemble ? Quid de la gestion de la salle près du collège et des locaux des syndicats de sport dissous ? enfin les services publics existants seront-ils impactés (poste, école, collège, aide à domicile...) ?



On pourrait continuer la liste des questions sans réponse...

- Sachons également que cette fusion entraînera **une perte du nombre de délégués pour la totalité des communes du canton** qui, pour la plupart d'entre elles, n'auront plus qu'un seul délégué sur 40. Quelles seront alors nos marges de décisions et quelle sera notre influence réelle ?
- Rappelons également que la loi du 16 décembre 2010 (article 10 et 11) donne **un véritable droit de veto à la commune centre** lorsqu'elle dépasse $\frac{1}{4}$ de la population. Ce qui serait le cas pour Langon.
- Observons enfin que cette communauté de communes aura « **deux députés différents** » puisque, chose inconnue du grand public, nous sommes dans **deux circonscriptions différentes**. Elle aura également **deux conseillers territoriaux différents** ! incroyable !
- Terminons ce premier examen en constatant que le préfet forme une entité Sauveterre/Pellegrue de 8 000 habitants qu'il déclare viable alors que notre communauté de bientôt 10 000 habitants est censée être trop petite !!!!.

L'exemple du développement économique pris en charge par le Pays Rives de Garonne, du développement touristique réalisé avec l'OTEM (*Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers*), des coopérations dans le domaine de l'habitat avec le SIPHEM (*Syndicat Interterritorial du Pays du Haut Entre deux Mers*) prouvent notre capacité d'inventer des solutions diverses pour notre canton sans exclusivité ou sans fusionner avec un interlocuteur unique.

Le toilettage des syndicats existants examiné en parallèle demande également une réflexion plus poussée mais il peut être intéressant d'examiner de plus près les propositions si le temps nous en est donné.

Ceci alors que la loi ne prévoit d'obligation réelle de fusion seulement pour les communautés de moins de 5000 habitants. De plus, si nous restions unis dans notre CDC les élus membres de la CDCI (*Commission Départementale de Coopération Intercommunale*) auraient le pouvoir d'imposer au préfet notre volonté ! En effet, il n'y a aucune obligation légale et rien n'est joué d'avance !

Je tenais par cette lettre à vous donner quelques informations que vous n'avez pas à ce jour mais surtout à expliciter mon inquiétude devant la décision urgente que veut nous imposer le préfet de s'engager dans la fusion dès 2012.

Je reste à ce jour pour ma part persuadé que rien ne presse et que la chance de notre canton et de notre Communauté De Communes est de **rester unis, d'exister et de coopérer**. Garder son autonomie, c'est d'ailleurs la demande d'autres Communautés en Gironde en particulier celle d'Auros.

Aujourd'hui il est impensable d'engager nos communes dans cette fusion sans avoir des informations supplémentaires et surtout sans débattre tranquillement ensemble, c'est à ce débat sous toutes ses formes que je vous invite.

Les élus de la Communauté De Communes des Coteaux Macariens engageront le débat sur cette question lors du conseil communautaire qui aura lieu à : **Saint-Martin de Sescas - lundi 30 mai à 18h30**. Cette réunion est publique et chacun peut y assister.

Je suis également à votre disposition pour toute rencontre ou demande de renseignements. Vous pouvez également aller sur mon blog <http://michelu.elunet.fr> et participer au débat de l'intercommunalité sur celui-ci.

Pour terminer, je vous invite à une rencontre publique ouverte à la population :

mercredi 8 juin 2011 à 20h30 salle des fêtes de Saint Macaire

Avec la participation de deux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale : **Pierre AUGÉY & Philippe PLAGNOL**

Débattons ensemble de l'avenir de nos communes !

Contact Michel HILAIRE :

michelu@wanadoo.fr - <http://michelu.elunet.fr> - Secrétariat au Conseil Général : 05 56 99 67 03